

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE RAPALE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAPALE

SEANCE DU 22 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six le vingt deux avril à dix huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Mmes BALBINOT Jannick, FABREGAT Emmanuelle, PASQUALINI Marie-Ange, GIANCOLI Christiane, MM FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, ANGELI Jean-Louis, RAFFAELLI Dominique, SANCIU Jean-Claude, FONDACCI DE PAOLI Guy.

DATE DE CONVOCATION :

17/04/2026

DATE D'AFFICHAGE :

17/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 11

Présents 9

Votants 11

VOTE :

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2026 M57Annule et remplace la
délibération 2026-014Acte rendu exécutoire après
dépôt
en Préfecture leet publication ou notification
duEtaient absents représentés :Etaient absents : RAFFAELLI Sylvie, CASU Dominique

Le quorum étant atteint ;

Il a été procédé, à l'élection du secrétaire de séance ;

Mme FABREGAT Emmanuelle ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire expose au conseil municipal que lors de la séance du 14 avril 2026, celui-ci a voté le budget primitif 2026 mais une erreur d'inscription en dépenses de fonctionnement (chapitre 66) et d'investissement (chapitre 16) des montants indiqués dans le tableau ci-après, nous oblige à annuler la délibération n°2026-014. Il propose de voter à nouveau l'adoption du budget primitif 2026 afin de corriger cette insincérité budgétaire. L'équilibre du budget ainsi rectifié, est respecté et demeure inchangé. Il rappelle que la répartition s'est effectuée en fonctionnement par la diminution du chapitre 011 (-3.296,88€) et en investissement par la diminution du chapitre 20 (203 : -1.654,56) et du chapitre 21 (-212.851,68€).

fonctionnement		
	Ancienne inscription	Nouvelle inscription
Art 66111	7.731,92€	11.028,80€
Total chapitre	7.731,92€	11.028,80€
investissement		
Art 1641	4.851,68€	214.506,24€
Total chapitre	4.851,68e	214.506,24€

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :
D'annuler et remplacer la délibération n°2026-014 du 14 avril 2026
De voter le BP 2026 M57'équilibré, en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement : dépense : 449.048,46€
 Recette : 449.048,46€

Investissement : dépense : 461.361,25€
 Recette : 461.361,25€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212002570-20260422-BP2026_1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2026